

**RÉUNION DU BUREAU DU CNIS
du 3 octobre 2012**

Relevé de conclusions

Participants

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	BIACABE Jean-Luc	Chambre de commerce et d'industrie de Paris
Mme	DELAIR Joëlle	Confédération française démocratique du travail
M.	DUCHATEAU Patrick	Fédération française du Bâtiment
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis, président du Bureau
M.	DURAND Denis	Confédération générale du travail
M.	EL NOUTY Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
M.	FOURNIER Jacques	Banque de France
Mme	FAUQUE-WIIG Charlène	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
M.	POUZIN Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens
M.	ROBIN Benoît	Confédération générale du travail - Force ouvrière
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	TAVERNIER Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
M.	VINCENT François	Confédération française de l'encadrement – Conf. gle des cadres

Autres participants

M.	AUDIBERT Pierre	Secrétaire général du Cnis
M.	BEGUIN Jean-Marc	Insee - Statistiques d'entreprises
Mme	BOVAR Odile	Cnis - Conseil national de l'information statistique
M.	DEPOUTOT Raoul	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
M.	LENGLART Fabrice	Insee - Statistiques démographiques et sociales
M.	MOREAU Sylvain	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - SOeS
Mme	ROSENWALD Fabienne	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - SSP
Mme	VIENNE Dalila	Secrétaire générale adjointe du Cnis

Excusés

M.	DINET Michel	Assemblée des départements de France
M.	GARNIER Olivier	Personnalité qualifiée- Société générale
M.	LEQUOY Jean-François	Fédération française des Sociétés d'assurance
M.	MAGNIER Antoine	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation prof. et du dialogue social - Dares

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	3
I. Actualités du service statistique public (SSP).....	4
II. Le programme 2013-2017 d'Eurostat	9
III. Moyen terme 2014-2018.....	15
IV. Débat public, suites	17
V. Avis transversaux 2013 : première ébauche.....	20
VI. Points d'information	21
VII. Conclusion.....	21

Introduction

Le Président, Jean-Pierre DUPORT excuse l'absence de M. Jean-François LEQUOY, délégué général de la Fédération française des Sociétés d'assurance et de Michel DINET. Dominique MOULARD, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime et nouveau représentant de l'APCMA, sera remplacé par Mme Charlène FAUQUE-WIIG. Le Président excuse également l'absence de M. Antoine MAGNIER, de la Dares. Raoul DEPOUTOT, Chef du Département de la coordination statistique et international de l'Insee, représentera au cours de la présente réunion la nouvelle Direction de l'Insee dirigée par Philippe CUNEO. Jean-Pierre DUPORT se dit heureux que ce projet ait été mené à son terme et que Philippe CUNEO, qui a largement contribué aux travaux du Cnis, en ait pris la responsabilité.

Jean-Pierre DUPORT signale que dans un entretien au *Monde* paru le 28 août dernier, le ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, indiquait vouloir mettre à la plat « l'ensemble du système statistique pour assurer la robustesse et la continuité des chiffres dans le temps et aboutir à une présentation renouvelée ». Il note avec satisfaction que cet article cite le Cnis comme partenaire potentiel des travaux qui seraient engagés en ce sens. Jean-Pierre DUPORT indique avoir adressé à la rentrée un courrier à Manuel VALLS, indiquant que le Cnis était heureux de participer à la concertation devant s'engager sur cette question. Ces prises de position ne sont pas sans lien, aux yeux du Président, avec la qualité des participants et des échanges qui avaient eu lieu sur ce sujet au sein de la commission « Services publics et services aux publics » en 2011. Ses travaux avaient montré que le Cnis était effectivement un lieu de débats sérieux et sereins sur ces sujets potentiellement polémiques.

Jean-Pierre DUPORT annonce que le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie va engager des travaux de concertation en vue de l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale de développement durable pour 2014. Le ministère sollicite le Cnis, comme pour la précédente stratégie nationale (2010-2013) afin d'y associer une réflexion sur les indicateurs susceptibles d'être adossés à cette stratégie nationale dans le cadre d'une commission de concertation. Celle-ci serait placée sous la triple autorité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (à travers le Commissariat général au développement durable), du Conseil économique social et environnemental et du Cnis. Jean-Pierre DUPORT indique avoir répondu favorablement à la proposition de relance de cette commission, en souhaitant que son premier travail consiste à dresser le bilan de la portée des indicateurs définis dans le cadre de la première stratégie nationale de développement durable. Ce travail devrait être engagé début 2013. Une lettre signée par Jean-Pierre DUPORT, co-signée par Jean-Paul DELEVOYE, Président du CESE et par Dominique DRON, Commissaire générale au développement durable, invite un certain nombre de partenaires à cette réflexion. La commission sera présidée par Philippe LE CLEZIO.

Jean-Pierre DUPORT indique que Pierre AUDIBERT a pris l'initiative d'un rendez-vous avec Monsieur MAZAURIC, directeur général de la gestion publique au sein de la DGFIP afin de lui faire part des attentes du Cnis dans deux domaines :

- les suites du rapport d'Yvon OLLIVIER sur les dépenses territoriales de l'État ;
- le souhait du Président de la commission « Financement de l'économie » de faire le point sur les statistiques du financement des collectivités territoriales en 2013.

La tonalité de cet entretien fut positive, souligne Jean-Pierre DUPORT, même s'il n'a pas abouti à des conclusions définitives. Monsieur MAZAURIC a exprimé une volonté de collaboration de la DGFIP sur ces dossiers. Le Président fait part de son souhait de consolider cette collaboration. C'est pourquoi Jean-Luc TAVERNIER et lui-même rencontreront prochainement le directeur général DGFIP afin de faire le point sur l'ensemble des thèmes de coopération avec le Cnis.

Jean-Pierre DUPORT rappelle enfin qu'une réunion d'une journée du Bureau du Cnis avec la participation des présidents de commissions pour une demi-journée aura lieu le 3 décembre prochain. Elle aura notamment pour objet d'approuver le projet d'avis 2013 qui sera soumis à l'Assemblée générale le 24 janvier 2013.

I. Actualités du service statistique public (SSP)

Jean-Luc TAVERNIER rappelle le décret relatif à la gouvernance de l'Insee n'a pas encore paru et reste soumis à la signature du ministre. Par contre, l'arrêté qui prévoit la réorganisation de l'organigramme de l'Insee a paru le 24 juillet 2012. Il crée notamment la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et International (dite « DM »). Cette Direction a pour missions :

- d'élaborer et de promouvoir les bonnes méthodes et pratiques en matière statistique ;
- de mettre en place progressivement et de manière coopérative un cadre d'assurance qualité ;
- d'organiser la coordination de l'Insee et des services statistiques ministériels au niveau national et international.

Cette Direction agira au service de l'Insee et de l'ensemble de la statistique publique. Elle comprendra deux Départements :

- le Département « Méthodes et statistiques » ;
- le Département « Coordination statistique et International », dirigé par Raoul DEPOUTOT.

S'y ajouteront une unité « Qualité » et une mission « Innovation ».

L'Insee a par ailleurs créé un comité de suivi des processus qui sera chargé de formuler et suivre des recommandations sur les processus en cours. Tous les processus de l'Insee sont concernés, qu'ils portent sur l'élaboration des statistiques ou sur la gestion interne et les fonctions support. Le comité a pour objet d'examiner ces processus dans leur phase projet comme dans la phase de production en routine. Il s'agira notamment de vérifier que le point de passage du projet en routine ne fera pas l'objet d'une anticipation excessive. Il arrive en effet que des projets passent en phase de production de façon anticipée, ce qui pose des problèmes ultérieurs d'entretien et de maintenance. Les premiers dossiers seront ouverts d'ici la fin de l'année. Ils porteront notamment sur le processus ESANE et sur le processus relatif à l'emploi et aux revenus d'activité.

La Direction régionale de l'Insee en Languedoc-Roussillon a reçu la visite du ministre de l'économie et des finances, Pierre MOSCOVICI. Le ministre a rencontré les personnes de différents pôles de la Direction régionale, dont le recensement et les enquêtes. Le texte de son intervention devrait être prochainement accessible sur le site du Cnis. Le ministre a souligné sa volonté de voir dans l'Insee une structure ne montrant aucune complaisance vis-à-vis du pouvoir. Il a également indiqué qu'il accompagnerait prochainement le directeur général de l'Insee à Metz afin d'examiner les conditions de la poursuite du déploiement de l'Insee à Metz. Il a précisé qu'il ferait ensuite connaître ses décisions quant aux modalités de la poursuite de ce déploiement à Metz. Le ministre s'est dit animé par un double souci : ne pas déstabiliser l'Insee et l'ensemble de ses directions régionales, d'une part ; prêter attention à la situation de cette région de France à laquelle des promesses ont été faites, d'autre part.

Jean-Luc TAVERNIER indique que l'Insee sera doté en 2013 d'un budget qui devrait lui permettre de fonctionner correctement. Sa capacité d'investissement, notamment, sera maintenue. Les ministères à vocation financière devant contribuer à gager les créations d'emplois prévues dans l'Éducation nationale, toutes les directions connaîtront des suppressions d'emplois et l'Insee y contribuera à hauteur de 81 emplois à périmètre constant en 2013. L'Insee a néanmoins pour objectif de mettre en place le nouveau cadre d'emploi des enquêteurs et enquêtrices à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce dispositif s'appliquerait à 1 200 personnes représentant 770 équivalents temps plein. Une mesure « de périmètre » relèvera le plafond d'emploi de l'Insee pour le porter à un peu plus de 5800 ETP afin de tenir compte du fait que ces personnels deviennent des contractuels de droit public. L'Insee a obtenu, à travers le projet de loi de finances, un budget qui permet de mettre en place le nouveau cadre d'emploi des enquêteurs. Celui-ci permet d'apporter des réponses importantes aux personnels, même s'il ne répond pas tout à fait aux demandes des organisations syndicales.

Répondant à une demande formulée lors de la précédente réunion du Bureau par Roxane SILBERMAN, Jean-Luc TAVERNIER indique que de nombreux organismes ou laboratoires de recherche ont manifesté leur intérêt quant au rôle institutionnel de « tiers de confiance » que pourrait jouer l'Insee en vue de mettre à disposition des acteurs concernés une structure d'appariement des données (par exemple pour le fichier des remboursements individuels de l'assurance maladie). Une mission de l'inspection générale a été lancée. Elle

devra formuler des propositions sur cette question d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, chaque demande d'utilisation du NIR par des chercheurs génère aujourd'hui des procédures relativement lourdes d'automatisation de la CNIL et d'adoption d'un décret en Conseil d'État. La CNIL souhaite depuis longtemps un décret-cadre qui fixe des règles et permette une procédure simplifiée. La mission de l'inspection générale sur les tiers de confiance devrait étendre son champ à cette question afin de formuler des propositions d'ici la fin de l'année.

Deux inspecteurs généraux ont également été mandatés afin de formuler une stratégie de l'ensemble du service public pour les départements d'outre-mer. Cette mission doit effectuer une présentation devant la commission « territoires » du Cnis le 22 novembre 2012.

S'agissant du chantier ouvert par le ministre de l'Intérieur concernant les statistiques de la délinquance, une mission sera confiée à plusieurs inspections et l'inspection générale de l'Insee devrait y concourir. Jean-Luc TAVERNIER indique aussi avoir sollicité Bruno BEZARD, directeur général des finances publiques pour un entretien qui aura lieu prochainement avec Jean-Pierre Duport. L'entrevue avec Bruno BEZARD fournira l'occasion d'aborder la question – qui fait l'objet de polémiques récurrentes – de l'accès des chercheurs aux données fiscales.

Sur le plan des actualités européennes, Jean-Luc TAVERNIER indique que le chantier de révision du règlement-cadre des statistiques européennes (règlement 223 de 2009) a peu avancé sous la présidence danoise. La proposition de la Commission renforce les responsabilités du directeur général de l'institut national statistique, qui serait garant de la mise en œuvre de l'ensemble du code de bonnes pratiques pour les statistiques européennes, qu'elles relèvent de l'institut national statistique (INS) lui-même ou des autres services statistiques. La commission souhaite aussi la signature d'un engagement national pour la confiance dans les statistiques, qui prendrait la forme d'un contrat entre le gouvernement et la Commission. Il s'agirait d'un objet juridique nouveau et seul le gouvernement grec a signé un tel engagement à ce jour. La discussion a abordé surtout les articles liés à l'indépendance professionnelle. Elle a aussi permis de relever que de nombreux États-membres se montrent réticents quant à ce rôle transversal qui serait confié au directeur général de l'INS. Le dossier pourra être évoqué plus avant lors de prochaines réunions du Bureau.

L'accès des chercheurs aux données a été abordé lors du séminaire des directeurs généraux d'instituts statistiques qui a eu lieu à la fin du mois de septembre à Prague. L'objectif est de mettre à disposition de façon plus pratique et plus complète le plus grand nombre de données individuelles pour permettre leur utilisation par des chercheurs. Ceux-ci demandent en particulier un accès qui ne soit pas localisé uniquement à Eurostat à Luxembourg. L'Insee souhaiterait étendre aux données européennes les accès à distance mis en place pour les données françaises. A cette fin, il a demandé que la Commission et Eurostat étudient de plus près les principes juridiques sur la confidentialité des données individuelles. La Commission a accepté le principe de lancement d'une étude à ce sujet. Une proposition de règlement intermédiaire, qui permettrait l'accès des chercheurs aux données dans tous les instituts statistiques, devrait être transmise à l'Insee au cours des semaines qui viennent pour un vote par procédure écrite.

Enfin, Jean-Luc TAVERNIER signale que la Commission a publié fin juin l'acte délégué qui met en œuvre les principes qui avaient été intégrés par le Parlement européen dans le texte appelé « Sixpack ». Ces textes prévoient des enquêtes de la Commission européenne en cas de manipulation ou de négligence grave en matière de statistiques relatives aux déficits et dettes publics. Tout comme les enquêtes méthodologiques, ces enquêtes pour manipulation des statistiques, qui prévoient de lourdes sanctions financières, y compris en cas de négligence grave, seraient réalisées par Eurostat. La Commission a intégré la possibilité de réquisitionner des statisticiens nationaux de l'État-membre enquêté pour participer à ces enquêtes, avec des pouvoirs étendus (réquisition de documents, pose de scellés, conduite d'entretiens avec les différentes administrations).

Jean-Luc TAVERNIER poursuit en indiquant que les publications de la statistique publique ont été assez nombreuses au cours de l'été, après la fin de la période de réserve liée aux élections. Le service statistique du ministère de l'agriculture a fait paraître une publication sur l'agriculture « bio » et une publication sur la formation des exploitants agricoles.

Le SOeS du ministère de l'équipement a fait paraître deux publications sur le logement qui résultent de possibilités accrues d'utilisation du fichier FILOCOM (fichier de logement par commune sur les conditions d'occupation du logement au 1^{er} janvier 2011 et les occupants des logements). Cette étude montre que les logements ont une surface de 36 m² en moyenne par personne.

La Dares a fait paraître une publication intitulée « métiers des pères et des descendants d'immigrés : une mobilité sociale davantage liée à l'origine sociale qu'à l'origine géographique ». Il s'agit là d'un prolongement de l'enquête « Trajectoires et Origines » (TEO) de 2008. Cette étude montre notamment que les fils et filles

d'immigrés sont plus souvent d'origine ouvrière, puisque deux descendants d'immigrés sur trois avaient un père ouvrier lorsqu'ils avaient 15 ans, contre deux personnes sur cinq parmi celles qui n'ont pas d'ascendance directe immigrée. Toutes choses égales par ailleurs (sexe, diplôme, origine sociale du père, etc.), les chances de connaître une mobilité socio-professionnelle ne varient pas significativement, toutefois, suivant l'origine géographique.

S'agissant de l'Insee, une publication relative au niveau de vie en 2010 a été remarquée. Après la publication en juillet de l'édition 2012 d'*Insee Références* sur les revenus et le patrimoine des ménages, qui a présenté des analyses approfondies de la situation des ménages en 2009, un numéro d'*Insee Première* a paru début septembre. Il dévoilait les premiers résultats pour l'année 2010, en faisant notamment le constat d'une baisse ou d'une stagnation du niveau de vie pour la majeure partie de la population, à l'exception du décile le plus aisé. Le taux de pauvreté progresse en 2009 et touche 8,6 millions de personnes (14,1 % de la population contre 13,5 % en 2009), sous l'effet de la crise et de la progression du chômage. Une publication a eu lieu fin juin sur le recensement de la population. Elle est disponible depuis le mois d'août sous la forme d'un numéro d'*Insee Première*. Elle indique que la France recense en 2009 27,5 millions de ménages (+ 3,2 millions par rapport à 1999), avec essentiellement une progression des « petits » ménages (une ou deux personnes), ce qui s'explique par l'évolution des modes de cohabitation et par le vieillissement de la population. La part des ménages d'une personne, notamment, progresse tandis que la part des familles nombreuses recule.

Un numéro d'*Insee Références* a paru sur les services en France. Cette édition propose une vue d'ensemble sur la récession sans précédent qui a touché les activités de service – pour la première fois – en 2009. Une autre publication a été réalisée sur les revenus des auto-entrepreneurs, fournissant de nombreuses informations sur la façon dont cette population nombreuse voit ses revenus évoluer un an après son enregistrement.

Un article du *Monde* sur le recensement, paru le 1^{er} août, a suscité une petite polémique. Jean-Luc TAVERNIER précise que le journaliste avait enquêté au départ sur l'évolution de la population par commune et avait conversé au téléphone avec Fabrice LENGART. Il a cependant constaté sur le site de l'Insee un écart entre la population légale établie au 1^{er} janvier 2009 et l'estimation de la population au 1^{er} janvier 2012. L'écart entre ces deux chiffres diffère de l'accroissement naturel de la population (300 000 personnes par an) à hauteur d'environ un million de personnes. Le journaliste (ou le titreur) en déduisait que la marge d'incertitude, dans la connaissance de la population par l'Insee, avoisinait un million de personnes, cette incertitude étant imputée au passage du recensement ponctuel au recensement continu. La Direction de l'Insee a répondu à cet article par un communiqué adressé à l'AFP le jour même, ce qui a permis de limiter à une ou deux reprises, dans la presse régionale, les retombées de l'article du *Monde*. Celui-ci a ensuite offert à l'Insee de s'exprimer dans une tribune. Cette réponse (qui figure dans le dossier de presse des membres du Cnis), signée par Fabrice LENGART, explique que la réalisation du recensement en continu génère une imprécision d'environ 15 000 personnes sur le niveau global de la population française. Un article paru dans *Les Échos* sur les nouvelles méthodes de communication de l'Insee (notamment sur Twitter) figure également dans le dossier de presse des membres du Cnis.

Jean-Luc TAVERNIER signale que le 10 octobre 2012 paraîtra un numéro d'*Insee Références* sur les immigrés. Le dernier ouvrage de l'Insee consacré aux immigrés datait de 2005. L'Institut, en collaboration avec d'autres producteurs, met ainsi à jour un vaste ensemble de données permettant d'apprécier la situation récente des immigrés ou des descendants d'immigrés.

Faisant suite notamment aux travaux du Cnis sur les indicateurs de développement durable, l'Insee et le SOeS ont aussi développé une offre de 80 indicateurs régionaux et départementaux de développement durable disponibles dès aujourd'hui sur le site de l'Insee.

Jean-Luc TAVERNIER souligne aussi la poursuite des efforts de pédagogie par la mise en ligne, sur le site de l'Insee, de nouveaux outils d'information « grand public » sur la mesure du chômage, à travers un texte explicatif simple, une vidéo sur les chiffres du chômage et un *quizz* proposant dix questions sur ce thème.

Enfin, Jean-Luc TAVERNIER signale qu'un point de conjoncture sera rendu public le 4 octobre à 22 heures.

Remerciant Jean-Luc TAVERNIER pour ces différents éclairages, **Jean-Pierre DUPORT** indique avoir lu avec intérêt, dans *Le Monde* daté du 11 septembre 2012, une chronique de Thibaut GAJDOS avec pour titre « fiscalité : faute de données, le débat est impossible ». Cet article soulignait notamment qu'aux États-Unis, l'Internal Revenue Service construit des fichiers fiscaux en ajoutant une perturbation aléatoire rendant impossible l'identification des contribuables. Il n'est donc pas impossible d'avoir accès aux fichiers fiscaux dans des conditions sécurisées. Le Président du Cnis se félicite de la mise en place effective de la Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et International. Il y voit un élément important de la

capacité d'innovation de la statistique publique dans ses façons de procéder et de communiquer, à l'heure où elle connaît de nombreuses transformations. Le Cnis poursuivra ce dialogue avec la Direction de la méthodologie au cours des années à venir et Jean-Pierre DUPORT souhaite que les utilisateurs soient associés à ces réflexions méthodologiques. Il suggère d'ailleurs que le Cnis fasse de ce sujet le thème de discussion de l'Assemblée plénière qui aura lieu le 24 janvier 2013. L'Insee pourrait y présenter ses projets et le sens qu'il souhaite donner à cette nouvelle Direction, avant qu'un échange n'ait lieu avec l'ensemble des membres du Cnis quant aux enjeux des recherches méthodologiques et de leurs conséquences sur les utilisateurs. Les modalités de ce débat seront précisées ultérieurement.

Benoît ROBIN remercie le directeur général de l'Insee pour la richesse des informations fournies. Il souhaite savoir si le ministre doit prendre une décision à la suite de sa visite à Metz. Benoît ROBIN souligne par ailleurs l'existence de besoins importants vis-à-vis de la statistique publique dans les départements d'outre-mer, sujet dont la commission « Territoires » du Cnis doit se saisir lors de sa prochaine réunion. La CGT-Force Ouvrière a notamment constaté l'existence de besoins criants à Mayotte (devenu un département), où les services de l'Insee réalisent un travail considérable. Il est déterminant de pouvoir disposer de données éclairantes sur des thèmes tels que les prix afin d'éclairer le débat public. Benoît ROBIN souhaite également savoir si la communication fera partie des missions de l'unité « Qualité » de la nouvelle Direction de la méthodologie et coordination statistique de l'Insee. Enfin, il réitère une demande formulée à plusieurs reprises par la CGT-Force Ouvrière en faveur de rencontres bilatérales annuelles des organisations syndicales avec la Direction de l'Insee, à l'image de ce qui existe vis-à-vis d'autres services statistiques.

Roxane SILBERMAN tout en étant bien consciente des difficultés à produire rapidement des données sur la pauvreté, souhaite à nouveau souligner le problème posé par la publication de données portant sur une période déjà ancienne et donc toujours en porte-à-faux au regard de la réalité de la situation. C'était un problème constant pour l'Observatoire de la pauvreté (où elle a siégé) : en 2009 par exemple les statistiques disponibles (portant sur une période antérieure de deux ou trois ans) indiquaient un recul de la pauvreté alors que la réalité était tout autre. Abordant la création de la Direction de la méthodologie de l'Insee, Roxane SILBERMAN souligne que la France ne paraît pas très active dans les recherches de pointe en matière de méthodes de perturbation des données, si l'on en juge par les travaux présentés au plan international. S'agissant de l'accès aux données européennes très détaillées/confidentielles, Roxane SILBERMAN observe que c'est la question de l'absence d'espace juridique européen (permettant des poursuites sur le plan pénal) qui semble être un facteur important de blocage. Elle souligne aussi que la France et le Royaume-Uni sont les deux seuls États-membres où l'accès des chercheurs aux données officielles très détaillées/confidentielles est déléguée à un organisme qui n'est pas l'institut national statistique (SDS/UKDA au Royaume-Uni et CASD/GENES en France) ce qui pourrait poser des problèmes sur la construction d'un réseau européen sécurisé pour l'accès aux données européennes. Roxane SILBERMAN souhaite savoir si ces deux questions ont été évoquées au cours de la réunion de la DGINS à Prague.

Denis DURAND s'associe aux questions précédemment formulées. Il remarque à quel point la question de l'accès aux données individuelles est présente dans les préoccupations exprimées au plan national et au plan européen. Il s'agit, aux yeux de la CGT, d'une question à traiter dans une perspective de moyen terme. Un groupe de travail pourrait utilement être créé sur cette question. Par ailleurs, si l'Union européenne s'apprête à adopter un nouveau traité budgétaire, les règles qu'il énonce reposent sur un seuil de déficit public structurel que les États-membres ne devront pas dépasser (0,5 % du PIB). Denis DURAND souhaite savoir si les travaux et les études qui permettront de préciser avec toute la rigueur nécessaire le niveau de cet indicateur ont débuté. La fiabilité de ces données sera d'autant plus importante que le non-respect de la règle exposera un État à des conséquences considérables. Enfin, Denis DURAND indique partager la curiosité exprimée plus largement au sein du Bureau quant aux intentions du ministre concernant l'implication de l'Insee à Metz.

Rappelant qu'il fait partie du comité du secret statistique, dont la composition doit prochainement évoluer par décret, **François VINCENT** souligne que cette évolution renforcera l'autonomie de ce comité vis-à-vis du Cnis.

Il pourrait être intéressant pour le Bureau du Cnis d'entendre le Président de ce comité. François VINCENT indique également avoir demandé un recensement des études conduites par les chercheurs, qui pourraient faire évoluer les méthodes.

Jean-Pierre DUPORT considère que le comité du secret doit mener une démarche autonome compte tenu de son activité quasi-juridictionnelle dans son champ de compétences. Ce comité est présidé traditionnellement par un conseiller d'État. Ceci n'empêche pas que le Président du comité du secret puisse présenter au Cnis les conclusions du comité.

Revenant sur l'erreur d'interprétation du *Monde*, **Gilles POUZIN** imagine facilement dans quelles conditions ce quiproquo a pu se produire. Comme cela arrive parfois dans la précipitation, le secrétaire de rédaction et le rédacteur en chef, cherchant un titre à cinq minutes du bouclage, ont pu s'agacer de ne pas trouver d'explication claire au décalage entre les deux chiffres et titrer un peu rapidement sur ce « flou » qui leur est apparu. S'il avait été surpris par le titre, Gilles POUZIN note que le contenu de l'article était moins polémique, au-delà des polémiques habituelles concernant le recensement par sondage. La tribune consacrée quelques jours plus tard à la méthode a fourni un éclairage très intéressant aux lecteurs qui ne disposent pas toujours de telles explications dans les articles rapportant des données statistiques. Gilles POUZIN signale également qu'après des mois de discussion, des représentants de la société civile et des acteurs réfléchissant à la déontologie de la presse ont créé le 12 septembre dernier l'Observatoire de la déontologie de l'information. Cet organe s'efforcera de dresser un inventaire des sujets pouvant faire débat sur ce thème. Gilles POUZIN y évoquera l'épisode de l'article du *Monde* afin d'apporter un éclairage sur l'information statistique. Il indique par ailleurs se souvenir que la présentation du point de conjoncture fournissait l'occasion, au cours des années précédentes, d'un petit débat au sein du Bureau du Cnis. Il s'agit d'un sujet intéressant et il serait utile que le Bureau ait lieu après la publication de ces données afin qu'il puisse en débattre sans rompre l'embargo.

Jean-Pierre DUPORT précise qu'il est parfois difficile de fixer la date des réunions du Bureau. Il prend note cependant de la suggestion de Gilles POUZIN. Jean-Pierre DUPORT note aussi que l'excellent article évoqué par Gilles POUZIN ne figurait pas en une du *Monde*, contrairement au premier article.

Jean-Luc TAVERNIER indique que le ministre de l'économie a été sollicité, lors de sa visite à Metz, par le maire de la ville au regard des engagements qui avaient été pris, notamment dans le cadre du départ d'unités militaires basées à Metz. Une réflexion est en cours et Jean-Luc TAVERNIER indique que le ministre a montré dans son intervention à Montpellier qu'il était conscient des différentes dimensions du problème au niveau national et au niveau local.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que les élections municipales doivent avoir lieu en 2014.

Jean-Luc TAVERNIER indique que le ministre a précisé qu'il se rendrait à Metz avec le Président du Cnis et qu'il ferait connaître, à l'issue de cette réunion, sa décision. Si les organisations syndicales demandent de façon récurrente que les effectifs de l'Insee soient gelés à leur niveau actuel, Jean-Luc TAVERNIER note que le ministre a évoqué les conditions de la « poursuite du déploiement » de l'Insee à Metz.

Concernant la départementalisation de Mayotte, Jean-Luc Tavernier fait observer qu'elle constitue un sujet de préoccupation et un facteur de coût pour de nombreux services de l'État. L'Insee doit notamment veiller à l'existence d'un système de prix, comme dans les autres DOM, afin de s'assurer que le PIB par tête permet d'être éligible aux fonds européens. Il faut également réaliser le recensement, ce qui a été fait au mois de septembre dans de bonnes conditions, avec une campagne de presse à l'appui.

Jean-Luc TAVERNIER précise par ailleurs que l'unité Qualité n'a pas vocation à traiter des conditions de diffusion et de communication des données statistiques. La qualité de la diffusion constitue une préoccupation constante du Directeur de la diffusion et de l'action régionale, Pierre AUDIBERT et du directeur général de l'Insee.

Jean-Luc TAVERNIER ne se dit pas opposé au principe de rencontres bilatérales chaque année avec les organisations syndicales, pourvu qu'elles permettent d'élargir le débat.

Benoît ROBIN précise que les organisations syndicales rencontrent par exemple des services tels que la DARES, ce qui est particulièrement apprécié par les organisations syndicales.

Joëlle DELAIR fait part de son intérêt également pour des rencontres bilatérales qui auraient lieu sur ce principe.

Jean-Luc TAVERNIER souligne par ailleurs que l'Insee est de plus en plus amené à utiliser des données de source administrative, notamment pour calculer le taux de pauvreté. Les délais de publication peuvent être raccourcis en aval mais il semble difficile de réduire significativement le délai de deux ans nécessaire à l'élaboration de cet indicateur. En outre, un travail de nature prospective qui utiliserait d'autres données serait assorti d'un risque d'erreur élevé. L'Insee subit aussi, dans ce domaine, les conséquences du décalage d'un an du calcul de l'impôt sur le revenu en France.

En ce qui concerne la perturbation des données, Jean-Luc TAVERNIER indique ne pas avoir l'impression que la France accusait un retard important. Huit présentations ont eu lieu lors de la réunion de Prague sur la géolocalisation des données (dont une présentation effectuée par des statisticiens français). Certaines de ces présentations, dont celle effectuée par des statisticiens français, ont évoqué la question du brouillage des statistiques dans le souci de respecter le secret statistique. Tous les pays ne procèdent pas de la même manière sur ce point. Ce sujet pourra être abordé plus avant en bilatéral.

Enfin, Jean-Luc TAVERNIER rappelle avoir abordé, lors d'une précédente réunion, le fait que l'accès aux données transite par le GENES, qui n'est pas une autorité statistique.

Raoul DEPOUTOT précise que de nombreux INS sont opposés à la diffusion de données individuelles en dehors des réseaux de la statistique officielle. Ces INS ont repris cette argumentation et le débat se poursuit. Évoquant le brouillage des données, Raoul DEPOUTOT observe que la France est l'un des pays qui fournissent le plus grand nombre de données aux chercheurs. L'intérêt d'un investissement dans la perturbation des données n'est donc pas le même que dans des pays où cet accès est limité.

Jean-Luc TAVERNIER poursuit en rappelant que le déficit public constitue une donnée des comptes nationaux depuis leur origine. La mise en œuvre du traité et des textes « six pack » ne soulève aucune difficulté particulière de ce point de vue. Par contre, un sujet nouveau émerge concernant le déficit structurel. Indiquant avoir présidé le groupe de travail européen sur le déficit structurel, Jean-Luc TAVERNIER estime que celui-ci ne sera pas une donnée publiée par les comptes nationaux. Il existe de nombreuses méthodes économiques et statistiques d'approche du taux de croissance potentiel, dont peut être déduit indirectement le déficit structurel. Ces méthodes ne relèvent pas de la comptabilité nationale selon Jean-Luc TAVERNIER et la publication d'une telle donnée ajouterait de la confusion au travail des comptes nationaux. Enfin, malgré les hypothèses d'explication fournies par M. POUZIN, Jean-Luc TAVERNIER s'étonne que la rédaction du *Monde* puisse publier un article comportant une telle erreur sans même passer un coup de téléphone à la direction de l'Insee.

Jean-Pierre DUPORT retient l'idée de la création d'un groupe de travail sur l'accès aux données individuelles. Il souhaite cependant qu'un échange ait lieu au préalable avec Bruno BEZARD, car l'absence d'ouverture de la DGFIP pour une collaboration sur ce sujet limiterait beaucoup les possibilités de travail du Cnis sur ce thème. Le Président reviendra sur ce point lors du prochain Bureau.

II. Le programme 2013-2017 d'Eurostat

Raoul DEPOUTOT énonce les objectifs du programme quinquennal du système statistique européen :

- fournir une base juridique au budget d'Eurostat pour les opérations autres que ses frais de personnel ;
- définir dans quels domaines les subventions d'Eurostat peuvent être versées aux INS et quels crédits de sous-traitance et d'étude Eurostat peut mobiliser pour ses propres ressources ;
- fournir de grandes orientations sur les activités nouvelles des statistiques européennes.

Traditionnellement, ce programme est très articulé entre le niveau quinquennal (qui fait l'objet d'un règlement adopté par les législateurs européens) et un programme annuel adopté par la Commission après consultation des États-membres. Le nouveau directeur général d'Eurostat a rééquilibré le système, à la grande satisfaction de l'ensemble des États-membres, en rédigeant un programme quinquennal très général autour de quelques idées fortes, renvoyant au programme annuel la définition précise de ce qui sera réalisé. Un effort de rédaction transparaît aussi de ce document sur le plan des outils privilégiés (répertoires statistiques, opérations des comptes nationaux, indicateurs plus proches des utilisateurs, etc.). En l'absence de règlement-cadre dans la structure juridique européenne, le texte a cependant peu d'impact sur les activités récurrentes de la production statistique, qui font chacune l'objet d'un règlement séparé, même si la Commission s'efforce de rechercher une cohérence d'ensemble.

Le programme statistique européen a pour objet de servir les politiques de l'Union européenne. Une hiérarchisation existe au sein de celle-ci et apparaît dans le texte : la priorité est avant tout donnée aux statistiques de l'Union économique et monétaire (notamment en ce qui concerne la procédure de déficit excessif) et aux nouvelles statistiques de déséquilibre économique qui découlent du « sixpack » relatif à la gouvernance économique adopté en 2011. La deuxième priorité institutionnelle réside dans la 4^{ème} ressource propre de l'Union, calquée sur les comptes nationaux (calcul du PIB). Le troisième niveau de priorité porte sur le grand projet « UE 2020 » de la Commission, même si la crise l'a relégué au second plan au cours de la période récente.

Le contexte actuel étant marqué par une forte contrainte budgétaire, les INS (instituts nationaux statistiques) opposent régulièrement aux demandes de la Commission des limitations budgétaires, situation amorcée dès avant la crise du fait d'efforts de rationalisation des budgets nationaux menés dans différents pays. Opposé à de tels refus, Eurostat s'investit de plus en plus dans des problèmes qui relèvent plutôt du périmètre national, d'autant plus que les États-membres confient souvent aux INS le soin de se conformer aux règlements même si les budgets correspondants n'ont pas été alloués. Eurostat raisonne aussi en termes de « priorités négatives », ce qui revient à rechercher les travaux pouvant être supprimés parmi les obligations assignées aux États. En 2012 a par exemple été supprimée la statistique relative aux commandes dans l'industrie, qui a fait l'objet d'une utilisation plus faible que ce qui avait été anticipé lors de sa mise en place. La BCE (Banque Centrale Européenne) avait caressé un moment la perspective de demande d'un prolongement de cette statistique pour ses propres besoins.

La politique d'Eurostat s'inscrit dans une perspective de long terme et vise à réaliser des gains de productivité dans l'ensemble du dispositif. Il s'agirait notamment, selon la « vision d'Eurostat pour la prochaine décennie », d'intégrer le processus de production de l'ensemble des INS et des autres producteurs statistiques au plan européen. Eurostat semble prendre pour modèle, dans cette visée, les rapprochements et fusions d'entreprises, source supposée de synergies et de gains de productivité. La subsidiarité serait alors à réinterpréter autour du principe consistant à produire les statistiques en commun au niveau européen, au moins pour un certain nombre d'éléments. Encore faudrait-il démontrer que ce projet améliore la productivité en raisonnant d'emblée à l'échelle européenne. Cette priorité revêt en tout cas une grande importance dans le programme quinquennal d'Eurostat puisque ce dernier prévoit d'y consacrer une large partie des subventions au cours des cinq années qui viennent.

Sur le terrain des nouvelles statistiques européennes, un axe de travail important portera sur le renforcement de la qualité des données produites. Cette préoccupation s'est élargie, suite à la crise grecque, à l'ensemble des États-membres et à de nouveaux domaines. Des efforts importants sont à réaliser, en commençant par les statistiques de l'Union économique et monétaire (UEM). Il est prévu de déployer dans ce domaine une nouvelle démarche d'assurance qualité pour les statistiques relatives au déficit et à la dette publique. En matière de statistiques démographiques et sociales et de statistiques d'entreprise, Eurostat souhaite renforcer la cohérence des statistiques produites. D'une façon générale, Eurostat plaide aussi pour la recherche d'une plus grande rapidité dans la production des statistiques au plan européen. Les exigences réglementaires conduisent souvent à des délais plus longs que ceux qui existent en France et Eurostat souhaite réduire ces délais. Dans le champ économique, la BCE insiste beaucoup sur la nécessité de disposer plus rapidement de données statistiques.

Les statistiques devant couvrir de nouveaux thèmes sont relativement limitées. La problématique des chaînes de valeur, poussée par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) et reprise par l'OCDE, notamment, consiste à mesurer la valeur ajoutée correspondant aux importations et exportations plutôt que le niveau des flux. Des indicateurs de dispersion dans les comptes nationaux continueront d'être publiés de façon plus systématique, suivant les déciles ou quartiles de revenus. Un autre thème nouveau vise à développer au niveau européen des comptes satellites, deux thèmes ayant été retenus : la R&D d'une part et les problématiques liées aux comptes sociaux d'autre part (compétitivité, vieillissement de la population, etc.). Le travail sur la qualité de vie, dans le prolongement de l'approche Stiglitz, doit aboutir à un élargissement de la vision du progrès par d'autres indicateurs. Les problématiques de pauvreté et

d'exclusion constituent aussi, en partie, de nouveaux développements. Il en est de même de l'environnement et des problématiques de soutenabilité. Les comptes nationaux publieront dans quelques années des estimations des engagements dans les régimes de retraite par répartition de façon synchronisée avec le rapport européen triennal sur le vieillissement de la population. Une dimension transversale porte enfin sur la déclinaison géographique, par les systèmes de cartographie, des statistiques dans différents domaines.

S'agissant de l'amélioration de la productivité du système de production, plusieurs étapes sont envisagées dans le souci d'intégrer davantage les dispositifs au sein des États-membres. Les premières perspectives ébauchées dans deux domaines (les statistiques d'entreprise et les statistiques sociales) visent à abandonner l'approche en « tuyaux d'orgue », selon la terminologie employée par Eurostat, reposant sur des productions parallèles de différents types de statistiques. Le même principe avait guidé certains travaux français menés dans le cadre de RESANE pour les statistiques structurelles. Dans le domaine social, l'objectif est aussi de rechercher des économies au travers d'une plus grande intégration. Une approche complémentaire de standardisation est également à l'ordre du jour, en s'inspirant là aussi des méthodes courantes d'organisation dans le secteur privé. L'objectif serait d'aller jusqu'à produire des éléments du système de production de façon partagée. Dans le domaine de la formation, le projet « European Master in Official Statistics » viserait là aussi à mettre en commun des efforts de formation afin de favoriser des rendements d'échelle au plan européen.

La diminution de la charge sur les répondants fait aussi partie des priorités d'Eurostat, au travers de deux axes :

- **La réutilisation de données**

La réutilisation des données peut être recherchée par des échanges au niveau national entre l'office statistique et les autres autorités. Si ce principe est banal en France, il ne peut être mis en œuvre dans certains pays. L'accès des chercheurs aux données, pour des analyses complémentaires, représente une autre valorisation des données collectées qui enrichit la connaissance économique et sociale. Il existe aussi depuis quelques mois le projet SIMSTAT qui a pour objet d'étudier, dans le cadre d'IntraStat, un dispositif dans lequel chacun des États-membres ne collecterait des informations que sur un flux et échangerait les données individuelles relatives au commerce extérieur pour aboutir à une production conjointe de l'ensemble des informations.

- **L'utilisation des données individuelles administratives**

Il existe dans un certain nombre d'États-membres des difficultés beaucoup plus grandes que celles qui existent en France en matière d'utilisation des données individuelles administratives. La révision de la loi statistique européenne obligera les administrations à autoriser l'accès aux données administratives pour un coût nul. Eurostat envisage de lancer un vaste et ambitieux projet concernant le développement d'une méthode générale d'utilisation des données administratives.

Le projet de règlement relatif au programme quinquennal en est encore au stade de la négociation. Le Conseil a adopté une proposition provisoire qui modifie légèrement le texte, essentiellement dans une perspective de contrôle du budget, en élargissant les objectifs. La Commission énonce pour principal objectif de renseigner les politiques de l'Union, ce à quoi les États-membres ont ajouté l'ensemble des acteurs de la société. Les comités compétents du Parlement européen ont exprimé leurs remarques, plaidant pour le renforcement de la qualité et de l'indépendance d'une part, formulant des demandes thématiques fines d'autre part. Un trilogue est en cours. A la périphérie de ce programme a paru le rapport de la Cour des Comptes européennes consacré au système statistique européen. Ce rapport comporte deux grandes parties, la première centrée sur les procédures de suivi et de déploiement du code de bonnes pratiques, la seconde faisant une analyse du programme statistique 2008-2012. Ce rapport déplore le caractère général d'un certain nombre d'affirmations du programme statistique et l'absence d'indicateurs de suivi.

Peut-être le Parlement européen pourrait-il jouer le rôle de relais en demandant l'introduction dans le nouveau programme statistique de mesures qui seraient demandées par la Cour des Comptes européenne, même s'il n'existe aucune obligation à cet égard.

Denis DURAND revient, en tant que représentant de l'ESAC, sur le programme statistique européen. Il s'agissait là du premier exercice auquel l'ESAC se livrait depuis sa création sur ce type de sujet et il a d'abord fallu se mettre d'accord avec Eurostat sur une méthodologie et un calendrier. Chacun peut identifier des différences entre l'avis de l'ESAC et celui du Cnis. La perte de confiance du public dans la qualité des statistiques apparaît d'abord plus aiguë en Europe qu'elle ne l'est en France, ce qui se répercute sur la façon d'aborder les sujets. Une autre caractéristique distingue la nature du débat européen du fait d'une moindre contestation, à l'échelle du continent, des contraintes budgétaires qui pèsent sur les ressources allouées à la

production statistique. Ces deux caractéristiques peuvent présenter un aspect contradictoire. De fait, une inquiétude se fait jour, surtout dans les prises de position de l'ESAC postérieures à l'examen du programme moyen terme 2013-2017, quant aux difficultés susceptibles d'être rencontrées du fait de l'insuffisance des moyens mis à la disposition du système statistique européen :. L'avis comporte ainsi un paragraphe relatif à l'utilisation des données administratives. Il valide cette démarche, jugée comme une source de gains de productivité tout en étant assorti de mises en garde, notamment du fait d'écueils pointés du doigt par le Cnis. S'y ajoute un argument peu entendu au sein des échanges du Cnis : dès lors que chaque pays utilise des données administratives surgit un risque en termes de cohérence et de comparabilité des données.

Le contenu du programme fait apparaître une très forte insistance sur les travaux d'analyse conjoncturelle, laissant transparaître le poids de la BCE qui s'exerce sur Eurostat. La partie consacrée aux statistiques sociales occupe de ce fait une place plus restreinte. L'ESAC est entré dans le débat relatif à la rationalisation des statistiques sociales, avec un regard assez critique sur cette orientation. Il estime nécessaire d'être prudent avant d'affirmer que l'harmonisation recherchée produira des résultats souhaitables. Des points de convergence se dessinent au contraire au regard du débat national concernant la statistique publique, par exemple quant à l'intérêt des travaux conduits autour des statistiques du développement durable. S'agissant de l'expression des besoins des utilisateurs, l'ESAC joue son rôle, soulignant notamment la nécessité d'accéder rapidement aux données, avec une insistance particulière sur le besoin de comparabilité des données et quant à la nécessité de respecter le principe de gratuité des données. Sur le plan de la diffusion des données, l'approche privilégiée au plan européen semble voisine des attentes exprimées en France : dès lors que des données sont diffusées par l'appareil statistique, ceux-ci doivent entretenir un dialogue avec les utilisateurs, en particulier sous l'angle méthodologique et pédagogique. Une convergence se dessine également quant à l'intérêt de la localisation des statistiques. Une influence française peut être devinée dans un paragraphe du texte estimant que les programmes européens ne doivent pas mettre en péril la capacité des systèmes statistiques nationaux à répondre à des besoins spécifiquement nationaux. Enfin, pour Denis DURAND, on perçoit dans les productions de l'ESAC que cet organisme, par nature, est plus éloigné de l'utilisateur final que le Cnis. Il y a là une réelle difficulté dont les membres de l'ESAC sont conscients et un travail se poursuit en particulier afin de renforcer les relations entre l'ESAC et les conseils consultatifs nationaux, dont un recensement complet a été établi par Eurostat. Il s'agit d'un bel outil de travail à partir duquel les membres de l'ESAC s'efforcent de construire pour communiquer avec ces organismes et formuler des propositions en vue de renforcer l'expression des utilisateurs.

Jacques FOURNIER remercie Raoul DEPOUTOT pour sa présentation riche en enseignements. Les banques centrales nationales souhaitent renforcer la coopération entre les deux systèmes statistiques (celui des banques centrales et celui des organismes statistiques nationaux ou européens) et entretiennent un dialogue clair avec Eurostat en vue de renforcer cette coopération. Si la définition d'un programme à cinq ans est intéressante, la crise a également montré la nécessité de conserver un minimum de flexibilité en évitant de bâtir un plan qui ne laisserait aucune marge d'adaptation. Par ailleurs, la crise a coûté extrêmement cher à tous les acteurs, parfois en raison d'une mesure imprécise ou d'une analyse insuffisante de certaines données bien mesurées. Il est ainsi apparu indispensable de préserver un haut niveau de qualité pour des données prioritaires en termes de sécurité économique et financière, par exemple pour les indicateurs du ScoreBoard du MIT (indicateurs permettant à la Commission européenne d'identifier d'éventuels déséquilibres économiques du point de vue de la balance des paiements, de l'endettement privé ou sur d'autres agrégats). De ce point de vue, la Banque de France a fait part à Eurostat d'inquiétudes, soulignant la nécessité de ne pas sacrifier la qualité, sur des points essentiels, à des objectifs d'économies de coûts.

Il est notamment exclu de ne retenir que les chiffres fournis par un État, en cas d'écart dans les chiffres d'importation et d'exportation déclarés par deux pays pour les mêmes flux, sans se préoccuper du résultat. Or une divergence « culturelle » se fait jour sur des questions de cette nature, même si Jacques FOURNIER ne doute pas qu'un terrain d'accord pourra être trouvé.

Jean-Luc BIACABE s'associe aux remerciements exprimés pour la présentation de Raoul DEPOUTOT et les commentaires qu'y a apportés Denis DURAND.

Celui-ci a indiqué que les priorités négatives faisaient l'objet d'une moindre contestation dans les instances européennes. Si le seul résultat de cette démarche apparaît dans la disparition d'un indicateur portant sur les commandes à l'industrie, il paraît limité. Une question plus importante relie les orientations qui viennent d'être présentées à l'exercice de moyen terme du Cnis. La question des marges de manœuvre qu'il restera au plan national se posera inévitablement et peut-être l'inventaire des aspects sur lesquels le Cnis disposera de réelles marges de manœuvre de dialogue avec les producteurs constitue-t-il un préalable afin d'éviter des débats relativement stériles. Des passerelles peuvent aussi être envisagées entre l'exercice de moyen terme du Cnis et les priorités d'Eurostat. Il conviendrait par exemple de convenir d'une méthodologie en matière de

priorités négatives, pour lesquelles le problème se pose de façon comparable au plan national et au plan européen. En outre, un débat sera toujours préférable à l'acceptation sans discussion de choix opaques qui n'auraient été dictés que par des considérations budgétaires. Jean-Luc BIACABE a également noté la perspective de mutualisation des ressources au plan européen. Un partage de tâches pourrait fort bien être imaginé en application de ce principe et l'Insee pourrait se charger des statistiques luxembourgeoises ou des statistiques wallonnes.

Roxane SILBERMAN souligne l'utilité de la présentation qui a été faite, dont elle souhaite la récurrence. Elle souhaite d'abord poser une question sur le périmètre du programme statistique européen : celui-ci couvre-t-il également la BCE avec les banques centrales ou seulement Eurostat ? On semble avoir deux systèmes statistiques européens avec des passerelles et parfois des passages de l'un à l'autre (par exemple les enquêtes patrimoine). Va-t-on à terme vers une intégration ? En ce qui concerne la question de la qualité, c'est effectivement un enjeu crucial au plan européen et les discussions qui ont peu eu lieu dans les formations du CNIS sur telle ou telle enquête, le montrent bien : l'utilisation croissante de données issues de multiples sources (données d'enquête, données administratives, etc.) est déjà en soi une source de problèmes au niveau national même si elle est un atout par ailleurs. Ces difficultés redoublent bien évidemment à l'échelle européenne, la nature et l'agencement des sources étant différent pour chaque pays, avec de plus une documentation fournie souvent insuffisante pour le chercheur utilisateur. Si, plutôt que d'aller vers une harmonisation d'enquêtes nationales, cette tendance au recours aux sources administratives de chaque pays se poursuit, on pourrait vraisemblablement voir apparaître une demande d'harmonisation des données administratives ce qui est plus difficile. Roxane SILBERMAN y voit cependant un aspect déterminant pour la qualité des enquêtes européennes si l'on va dans le sens d'une utilisation croissante des données administratives. Enfin, elle indique avoir l'impression que le système statistique européen, pour la production de données micro-économiques, en reste pour l'instant à un processus de juxtaposition de sources nationales qui reflètent mal ou pas du tout l'existence d'un espace européen intégré avec par exemple des flux transfrontières et une multi-localisation des acteurs.

Charles EL NOUTY souhaite connaître la part des programmes du système statistique public liée aux programmes européens. Il conviendra également de préciser les marges de manœuvre futures du Cnis, notamment dans le cadre de l'exercice de moyen terme, au regard des programmes européens. Chaque fois qu'une enquête est examinée par le comité du label, cet examen découle d'une directive européenne. La marge de manœuvre paraît donc extrêmement faible, sauf pour quelques enquêtes ponctuelles conduites dans certains territoires.

Patrick DUCHATEAU souhaite lui aussi connaître le degré de liberté de la France au regard du système statistique européen. Si l'Union européenne s'oriente déjà vers la construction d'un système statistique européen à moyen terme, la réalité économique plaide pour la préservation d'une certaine flexibilité compte tenu de la brutalité des variations susceptibles de toucher les économies.

Raoul DEPOUTOT souligne que le système statistique bancaire et le système statistique européen dialoguent mais conservent chacun une structure distincte, focalisée sur des priorités différentes. Les banques centrales demeurent principalement focalisées sur les opérations financières et la balance des paiements ou la connaissance des échanges extérieurs, la sphère réelle étant principalement observée par les systèmes statistiques coordonnés par les INS. Il est vrai toutefois que, par tradition, les banques centrales se sont presque toutes dotées d'un système d'observation statistique qui s'avère très utile à la sphère réelle. La BCE émet ses demandes de statistiques européennes et est souveraine en la matière. Il existe des instances de coordination. Par contre, la BCE n'émet pas de règlement en matière de statistiques portant sur la sphère réelle.

Elle demande à Eurostat, le cas échéant, de mettre en place ce type de dispositif et la BCE est consultée pour tous les domaines relevant de l'UEM, comme le prévoient les textes. Il existe néanmoins un certain nombre de domaines (parmi lesquels la balance des paiements) dont une partie est rattachée à la sphère financière tandis qu'une autre partie est rattachée à la sphère réelle, imposant une coopération des deux systèmes. Il existe de la même façon, de longue date, des comptes financiers et des comptes non financiers dans les comptes nationaux. Des échanges ont lieu et cette association des deux systèmes semble assez bien fonctionner. Un représentant de la BCE participe par exemple à chacune des réunions du Conseil ayant pour objet l'adoption d'un règlement. Pour le reste, des questions peuvent être soulevées dans le cadre de ce dialogue sur des aspects ayant trait par exemple à la gouvernance du dispositif.

Raoul DEPOUTOT précise ne pas être le mieux placé pour répondre à la question posée concernant les statistiques « multi-sources ». Il est vrai qu'Eurostat encourage les acteurs en ce sens et tous les États-

membres cherchent à aller dans cette direction, tant pour réduire la charge pesant sur les répondants que dans un souci de qualité, compte tenu de la « puissance » des données administratives. Les problèmes que celles-ci peuvent poser, notamment dans l'hypothèse de l'utilisation de concepts sous-jacents distincts, doivent être traités au cas par cas. Des ponts peuvent cependant être jetés du fait de la proximité de certains concepts administratifs entre plusieurs pays. Raoul DEPOUTOT adhère enfin à la remarque de Roxane SILBERMAN concernant l'intégration européenne : le système actuel s'assimile à une juxtaposition de systèmes, à partir desquels une agrégation est effectuée. Aucune réflexion n'est menée sur les dimensions propres attendues du continent européen, par exemple sous l'angle de la multi-localisation des acteurs. Des ébauches d'une analyse plus intégrée existent, par exemple en ce qui concerne les groupes d'entreprises. Une banque de données a ainsi pour objectif de structurer les groupes au niveau européen. Eurostat n'est pas, toutefois, un organisme qui produit des études. Il se borne souvent à relayer les demandes de la Commission, sans s'auto-saisir d'une problématique. En outre, tous les INS ne disposent pas de capacités d'analyse.

Jean-Luc TAVERNIER indique s'être interrogé, lors de sa prise de fonction, sur la part des statistiques publiques prescrites par les règlements européens. Il ne dispose d'aucun chiffre synthétique sur ce point, ni pour l'Insee ni *a fortiori* pour l'ensemble du périmètre de la statistique publique. Il existe cependant des marges de discussion à plusieurs niveaux et d'abord en amont de l'adoption des règlements et directives. Eurostat ne doit pas apparaître comme un *deus ex machina* puisque des demandes sont formulées au sein de la Commission par d'autres directions. Certains règlements sont fortement prescriptifs tandis que d'autres laissent la possibilité de répondre à des objectifs communs par différents moyens. Il est possible, dans des enquêtes obligatoires, de moduler ou d'ajouter des questions. Des marges de manœuvres existent donc et Eurostat ne prescrit pas totalement l'exercice de moyen terme de l'Insee. Sans doute la part des travaux de l'Insee découlant de prescriptions européennes est-elle comprise, selon les domaines concernés, entre 50 % et 90 %. Le travail réalisé sur les chaînes mondiales d'activité constitue un exemple de tentative de prise en compte de la dimension transnationale dans les travaux de l'Insee.

Jean-Marc BEGUIN souligne que tous les pays sont extrêmement surpris par la posture adoptée par Eurostat concernant la suite à donner aux engagements pris il y a plusieurs années en vue de la diminution de la charge statistique. La dernière posture adoptée par Eurostat a consisté à indiquer aux INS que l'un des deux flux serait de toute façon supprimé et que le maintien d'un double flux par les INS relèverait nécessairement de leur responsabilité. Revenant sur la part prescrite du travail du système statistique français, Jean-Marc BEGUIN se souvient que le Cnis a réalisé un inventaire du nombre d'enquêtes qui correspondent (ou non) à des obligations européennes. Cette part avoisine sans doute 90 % dans les statistiques d'entreprise. Celles-ci font davantage « système », toutefois, que d'autres domaines. Il n'est donc pas surprenant que les problématiques soulevées en France le soient dans tous les pays. Lorsqu'Eurostat élabore son programme à moyen terme, tous les pays font part de leurs préoccupations, qui sont parfois convergentes. Les orientations adoptées par Eurostat rejoignent aussi, sur de nombreux sujets, celles des membres représentés au Cnis et des utilisateurs du système statistique. Jean-Marc BEGUIN estime que sur les 30 enquêtes réalisées par l'Insee dans le domaine des entreprises, une grosse vingtaine sont répétitives donc ne donnant pas lieu à des marges de manœuvre en matière de thèmes nouveaux et que sur la demi-douzaine restante, une seule en moyenne est une enquête totalement indépendante du champ de la statistique générée par les règlements ou par Eurostat. Par exemple en 2012 il s'agit de l'enquête dite EnDD (entreprises et développement durable)

Fabrice LENGART fait part d'une estimation similaire à celle fournie par Jean-Marc BEGUIN quant à la part des statistiques prescrites par les règlements européens (50 à 90 %). Dans le champ social, cette part est sans doute plus proche de 50 % que de 90 %. Les grandes enquêtes réalisées auprès des ménages (dont l'enquête « Emploi » et l'enquête « SRCV ») sont réglementées au niveau européen. Chaque année, dans le programme d'enquête « ménages », mis à part les enquêtes réalisées régulièrement, une à trois enquêtes ponctuelles sont réalisées chaque année. Parmi celles-ci, une ou deux enquêtes sont coordonnées au plan européen. La statistique en matière d'emploi offre une plus grande marge de manœuvre pour s'organiser en France. Dans le même temps, elle est réglementée au niveau européen par l'intermédiaire de la comptabilité nationale.

Fabienne ROSENWALD indique que, dans le champ agricole, la part des statistiques faisant l'objet d'un règlement européen est très élevée compte tenu du poids de l'agriculture au niveau des politiques européennes. r. Force est cependant de reconnaître que toutes les données exigées au plan européen seraient de toute façon produites par le système national car nécessaires pour le suivi et l'évaluation. En outre, des questions peuvent être ajoutées à l'initiative du niveau national, dans le cadre des réunions

d'utilisateurs. Les rares enquêtes qui ne sont pas européennes sont souvent en avance par rapport à des demandes européennes. Par la suite elles servent à la France pour intervenir au moment de la définition des règlements européens afin de peser sur les choix qui seront faits.

Jean-Luc TAVERNIER observe que l'objectif d'Eurostat est moins de nature budgétaire que de réduire la charge qui pèse sur les entreprises. Eurostat doit notamment rendre des comptes au Parlement européen de ce point de vue. Si la diminution des flux pourrait permettre une réduction de cette charge, l'objectif affiché par Eurostat (-50%) semble peu crédible compte tenu de la nécessité d'ajouter *a minima* l'identifiant de l'entreprise miroir. Par ailleurs, les soldes bilatéraux étaient déjà différents il y a trente ans. Ils le sont toujours aujourd'hui et Jean-Luc TAVERNIER ne se dit pas convaincu de progrès importants sur le plan de la qualité. Il n'est pas en mesure d'affirmer que les statistiques de flux douaniers gagnent en qualité en prenant les données des partenaires. Des tests sont réalisés afin de disposer de réponses plus précises. C'est en fonction des résultats de ces expériences qu'une décision sera prise quant à la possibilité qui pourrait être donnée aux États de se priver d'un flux. Jean-Luc TAVERNIER assure qu'il restera fidèle à cette démarche conditionnelle, telle qu'elle a d'ailleurs été présentée par le Directeur général d'Eurostat.

Jean-Pierre DUPORT se dit frappé de constater que la plupart des observations formulées par Eurostat donnent lieu à des travaux qui seraient effectués de toute façon par le système statistique national. Le programme de moyen terme du Cnis tiendra compte des contraintes européennes et les propos de Fabrice LENGART montrent qu'il existe heureusement une marge de manœuvre significative, notamment dans le domaine des statistiques sociales. Denis DURAND a été encouragé à représenter le Cnis à l'ESAC et de la même façon, Madame Denise LIVESLEY a été invitée à présenter le travail réalisé par l'ESAC au Cnis. Dans le passé, le Cnis avait invité le directeur général d'Eurostat et sans doute faudra-t-il de nouveau l'inviter, au cours du prochain exercice de moyen terme, à s'exprimer devant l'Assemblée générale du Cnis. Celui-ci continuera d'être vigilant afin d'être informé de ce qu'il se passe au niveau européen et le relais que constitue l'ESAC, au sein duquel siège Denis DURAND, fournit aussi au Cnis une source d'information utile quant à l'évolution des travaux au plan européen.

III. Moyen terme 2014-2018

Odile BOVAR rappelle qu'elle rencontre actuellement, dans le cadre de la préparation du moyen terme 2014-2018, les membres du Cnis, les Présidents de commissions ainsi que des experts extérieurs au Cnis. Elle remercie vivement les membres du Cnis pour l'accueil qu'ils lui ont réservé. Une dizaine d'entretiens ont eu lieu à ce jour, sur une quarantaine prévus au total. Il s'agit généralement d'entretiens en face-à-face, ou de quelques réunions regroupant plusieurs personnes consultées. Des contributions écrites ont aussi été reçues. Tous les thèmes n'ont donc pas encore été couverts. Ceux relatifs aux enjeux environnementaux et au numérique, notamment, n'ont quasiment pas été abordés à ce stade mais le seront au cours de futurs entretiens.

Les premiers éléments de bilan sur le moyen terme actuel font ressortir une reconnaissance générale d'avancées importantes et d'investissements lourds. Les efforts de pédagogie qui accompagnent les travaux du Cnis et ceux consentis en termes de mise à disposition de données sont reconnus.

Dans le même temps, des progrès sont encore attendus :

- sur le plan de la communication, y compris en termes de pédagogie et en faveur d'une meilleure utilisation des outils numériques (dont Internet). Des besoins s'expriment envers les producteurs et les acteurs chargés de la communication d'un accompagnement plus important des résultats afin d'assurer une bonne compréhension des résultats statistiques assortis d'enjeux importants.
- les personnes consultées demandent davantage de visibilité d'ensemble de la production et plaident pour la recherche de cohérence entre les données, sur un thème donné, quels que soient les services émetteurs, ne serait-ce pour en comprendre les écarts.
- ils souhaitent pouvoir établir davantage de comparaisons européennes et celles-ci apparaissent relativement peu dans les données produites, aux yeux de plusieurs personnes interrogées.
- l'accessibilité des données constitue aussi un motif récurrent de demandes adressées au système statistique, notamment pour accéder aux données administratives.
- des questions nouvelles apparaissent, certaines personnes consultées se demandent en effet jusqu'à quel point les données administratives peuvent être considérées comme des statistiques publiques et à quelles

conditions. La question se pose également au regard de traitements statistiques réalisés hors du système statistique. Cette question de frontières est revenue à plusieurs reprises.

- enfin, une plus grande réactivité est demandée aux statisticiens dans un monde qui évolue rapidement.

S'agissant plus spécifiquement du Cnis, une forte valeur ajoutée est reconnue aux groupes de travail, à tel point que les personnes consultées plaident pour une plus grande diffusion et une meilleure valorisation de ces rapports. Des questions ont été soulevées quant aux arbitrages sur les moyens opérés par la statistique publique et qui ne sont pas présentés au bureau du Cnis, des clarifications paraissent souhaitables à cet égard. Des utilisateurs souhaiteraient que le Cnis fasse part des évolutions technologiques opérées à différentes étapes de la production statistique, avec un intérêt pour les conséquences sur la qualité de la charge de travail des enquêtés, d'une part, et sur la marge de manœuvre dégagée pour ajouter des questions nouvelles d'autre part. Enfin, si les commissions remplissent une fonction plus transversale que les anciennes formations, certains Présidents de commission ont émis néanmoins le souhait de réunions inter-commissions de temps à autre sur des sujets transversaux.

Odile BOVAR souligne que les utilisateurs sont conscients que peuvent se poser des problèmes de marges de manœuvre à trouver pour répondre à des demandes de thématiques nouvelles alors que la part des productions prescrites par les règlements européens est importante. En réalité, les utilisateurs reconnaissent que les programmes statistiques sont très riches, ils n'expriment pas nécessairement des demandes d'enquêtes nouvelles. Leurs demandes portent alors sur des besoins de mise à disposition de données mieux organisée suivant des questionnements nouveaux. Dans certains cas, la réponse de la statistique publique pourra se traduire plutôt en termes d'études ou des mises à disposition de nouvelles données mais pouvant être produites avec le système d'information actuel.

Enfin, dans la perspective de trouver des marges de manœuvre, des suggestions sont formulées en faveur de la mutualisation d'efforts, y compris avec des organismes hors statistique publique, qui permettrait d'éviter des doublons et d'ajouter de la cohérence aux données produites. Il existe en outre une demande de co-construction de données locales avec des acteurs locaux. Certaines collectivités locales s'organisent en réseau dans le cadre de l'OpenData pour mettre à disposition des données. Des associations d'élus se montrent cependant inquiètes quant à la qualité et à l'objectivité de ces données. Ils souhaiteraient que le système statistique participe à l'enrichissement de ces données locales.

Pour contribuer à la réflexion des orientations 2014-2018, trois axes ressortent des thématiques évoquées dès le mois de juillet en vue de futures rencontres, étant entendu que d'autres sujets feront sans doute l'objet d'approfondissements au sein des commissions.

- **La mondialisation, la compétitivité et les facteurs de développement économique**

Le souhait d'aborder les enjeux liés à la mondialisation, sous l'angle économique, est souvent exprimé pour mieux comprendre le positionnement de la France dans le système mondial. De fait, la comptabilité nationale et les statistiques d'entreprise fournissent une trace « française » du fonctionnement des entreprises qui, en réalité, s'organisent au niveau mondial. Une demande vise aussi à mieux connaître les flux internationaux (des hommes, des capitaux et des entreprises). Les personnes interviewées constatent qu'il existe de nombreuses données publiées par des instituts internationaux (OCDE, Eurostat) ou par des organismes français. Ces données sont toutefois dispersées et manquent de cohérence, ce qui plaide pour l'existence d'une grille d'analyse permettant d'avoir une vue d'ensemble cohérente et le suivi régulier des évolutions.

- **La connaissance des parcours individuels**

La demande de meilleure connaissance des parcours individuels recouvre deux volets : un volet social et un besoin de connaissance pour l'analyse macroéconomique. Dans le premier cas, il s'agit d'identifier des parcours individuels suite à des chocs (par exemple le devenir de chômeurs dans le cadre de plans sociaux, les risques d'exclusion suite à l'introduction d'évolutions technologiques dans des processus de production). Dans l'autre cas, il serait utile d'enrichir l'analyse macroéconomique qui dispose maintenant d'éléments de dispersion pour certains agrégats par la connaissance des mouvements de ces sous populations entre ces catégories.

- **La connaissance des territoires**

Les demandes formulées en matière de connaissance des territoires traduisent pour une grande part la volonté de voir se poursuivre des travaux menés de longue date. Cependant, des aspects plus nouveaux sont mis en exergue, en ce qui concerne les modes de vie et l'accessibilité aux services (principalement la santé, l'éducation, le logement et de nouvelles formes d'offre de services). Par ailleurs, des demandes sont réapparues au sujet des interventions d'État, en particulier par type de compétence des collectivités territoriales, dans la perspective d'un nouveau volet de décentralisation. Il

est jugé utile de mieux apprécier les impacts économiques locaux des réductions de ressources financières des collectivités locales (poids économique des collectivités locales).

S'agissant des étapes suivantes de la démarche, la préparation des rencontres aura lieu de novembre 2012 à janvier 2013 et les éléments du bilan des orientations 2009-2013 feront l'objet d'une restitution en commission. Les rencontres elles-mêmes sont prévues en 2013. Un travail de mise en cohérence de l'ensemble de ces travaux sera réalisé d'ici la fin de cette même année.

Denis DURAND note que la meilleure connaissance des territoires fait l'objet d'une demande unanime. Au chapitre de la mondialisation et de la compétitivité, il souhaite aussi que des travaux soient développés sur le coût du capital, en vue d'une confrontation sans doute utile avec le coût du travail. En ce qui concerne les parcours individuels, Denis DURAND suggère qu'un thème transversal lié au travail soit retenu afin d'analyser sous ce prisme plusieurs aspects des comportements individuels.

Roxane SILBERMAN fait part d'interrogations en ce qui concerne le deuxième axe de travail mentionné, lequel a déjà fait l'objet de travaux importants au cours des années précédentes. Elle ne se dit pas convaincue de l'apport d'éléments nouveaux importants dans ce champ. Le contexte de l'OpenData pose par contre de nombreux problèmes à la statistique publique : accès transnational concurrence des données ou encore nouveaux modes de diffusion. Ces enjeux ne lui semblent pas pouvoir être ignorés dans la perspective de moyen terme.

Jean-Pierre DUPORT propose que de premières réunions aient lieu sans tarder avec l'ensemble des membres du Cnis qui pourront y participer afin de « caler » les prochaines rencontres, compte tenu du calendrier « serré » dans lequel elles devront se tenir. Il faudra sans doute continuer de travailler sur le troisième axe décrit.

François VINCENT indique qu'en ce qui concerne la mondialisation, et il est parfois difficile pour l'utilisateur de connaître les sources de données d'autant plus qu'elles ne sont pas toutes en français. Il arrive aussi que certains travaux traduits en français soient publiés dans une logique altermondialiste qui ne reflète pas les orientations partagées par l'ensemble des acteurs concernés. La volonté d'une meilleure connaissance des parcours professionnels découle notamment des travaux du rapport de Foucauld et cet axe semble pertinent, tant le nombre des personnes en situation difficile grossit.

Benoît ROBIN rappelle que la Conférence sociale a eu lieu au début de l'été, prolongée par la Conférence environnementale. Compte tenu de l'impact potentiel de tels rendez-vous au regard des enjeux à venir, et dans le souci d'éviter que l'actualité n'interfère avec la préparation de l'exercice de moyen terme, la CGT-FO a souhaité rencontrer Odile BOVAR après la tenue de ces rencontres. D'une façon générale, les thématiques énoncées semblent plutôt rencontrer, à ce stade, les préoccupations de la CGT-Force Ouvrière.

Jean-Pierre DUPORT indique que le Cnis devra communiquer sur le bilan de l'exercice de moyen terme 2009-2013 afin de mettre en lumière ses aspects positifs et les difficultés rencontrées. Le Bureau devra également faire le point sur les suites données aux rapports qu'il a suscités (rapport Cases-Frécon, rapport sur le mal-logement, rapport Archambault sur les associations, rapport Vorms sur le logement et la construction, rapport de Foucauld sur l'emploi et le chômage). Jean-Pierre DUPORT remercie Odile BOVAR pour le travail qu'elle effectue et les membres du Cnis qui lui ont répondu ou qui vont le faire.

IV. Débat public, suites

Pierre AUDIBERT rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni à deux reprises afin d'évoquer les formes que pourrait prendre un débat public. Une présentation a eu lieu en Cnis au mois de juillet, en présence de la société Cap, afin d'évoquer les formes que pourrait prendre le débat public. Le dossier des membres du Cnis comporte une note rédigée par Cap suite à ces différentes étapes.

Sur la base des discussions qui ont eu lieu au cours de l'été et de la note de Cap, la nécessité d'organisation d'un débat public a été confirmée. L'épisode lié à l'article du *Monde* paru le 1^{er} août a conforté le Secrétariat

général du Cnis dans cette conviction : la crédibilité de la statistique et de la statistique publique doit être renforcée. Il faut dégager des sujets d'intérêt général tout en restant concret dans la démarche afin d'éviter les conséquences d'une discussion qui serait trop générale et trop vague. L'objectif de ce débat vise à connaître et faire reconnaître la statistique publique. Plusieurs cibles sont identifiées : la presse, les pouvoirs, les grandes institutions et le grand public, eu égard au déficit de pédagogie qui existe vraisemblablement vis-à-vis d'utilisateurs de toutes sortes.

Le débat partira de grands enjeux et de questions concrètes. Il est envisagé que le Président du Cnis et le directeur général de l'Insee prennent contact avec des personnalités influentes et haut placées d'organisations patronales ou syndicales, afin qu'elles livrent leur point de vue sur l'évolution de la statistique publique (sur des thèmes tels que l'indépendance, la démocratie, l'évaluation, la pédagogie, etc.). Des groupes de réflexion seraient réunis pour approfondir les sujets en partant de questions concrètes (pouvoir d'achat, RSA, etc.) afin de montrer en quoi la statistique publique peut y apporter des réponses (ou non). La composition et le nombre de ces groupes de travail ne sont pas arrêtés mais il est envisagé d'en prévoir quelques-uns en région. L'Insee développe parallèlement, en lien avec l'association « Les petits débrouillards », un certain nombre d'outils pédagogiques de présentation de la statistique. Des outils de ce type existent déjà sur le site mais restent peu connus et il y a peut-être là un moyen d'accroître cette visibilité. Le point d'orgue de cette opération du débat public serait un séminaire qui pourrait avoir lieu au CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental). Son contenu s'appuierait sur les travaux des groupes de réflexion et sur les outils pédagogiques évoqués. Il pourrait également s'appuyer sur un dossier auquel l'Insee a commencé à s'atteler afin de retracer « 30 ans de statistique publique ». Cette rencontre pourrait avoir lieu en fin d'année 2013, étant entendu qu'elle ne devra pas constituer un « point d'orgue » auquel rien ne succéderait : des initiatives permanentes, légères, qui permettraient de communiquer de façon intelligente et efficace sur la statistique seront ensuite à inventer.

Jean-Pierre DUPORT indique avoir été convaincu par les événements de l'été de la nécessité d'une poursuite des efforts menés par la statistique publique. Parmi la liste des acteurs avec lesquels des contacts devront être pris figurent aussi des associations de journalistes, dont la participation sera certainement utile, comme l'a montré la communication que le Cnis avait faite à propos du rapport Vorms sur le logement. Le Président juge également intéressant que de grands décideurs économiques puissent être interrogés quant aux besoins des organisations qu'ils incarnent au regard du système de la statistique publique. Les Présidents des organisations représentées au Cnis pourront, en particulier, être sollicités et il ne s'agit nullement d'une volonté de « contourner » les personnes siégeant au Bureau du Cnis. Jean-Pierre DUPORT indique avoir bien noté que le débat public ne pourrait mobiliser qu'un budget très limité. La manifestation phare qui conclurait le processus pourrait sans doute avoir lieu au Conseil Économique, Social et Environnemental (sans frais pour le Cnis). Il y aurait là une façon de mettre en perspective l'exercice de moyen terme 2014-2018. Peut-être quelques moyens pourront-ils être obtenus afin de pouvoir solliciter de nouveau Stéphane ROZES de la société Cap. Jean-Pierre DUPORT se dit également sensible à l'organisation de réunions en région, comme ce fut le cas par le passé.

S'il juge le sujet passionnant, **Charles ELNOUTY** se dit très réservé quant au choix de la période dans laquelle le débat se tiendrait : les résultats liés aux statistiques constituent un sujet extrêmement sensible et une période de tensions économiques ne lui paraît pas être le meilleur moment pour organiser un tel débat. Les enjeux sont trop grands pour prendre un tel risque. En général, deux écueils entourent la diffusion de données statistiques : une mauvaise interprétation des résultats et/ou une mauvaise utilisation des données. Nul ne remet en cause les données statistiques produites par l'Insee. Par contre, l'interprétation de résultats est parfois discutable, de même que l'utilisation de méthodes statistiques, y compris lorsqu'elles sont appliquées par des chercheurs qui ne sont ni mathématiciens ni statisticiens. Charles EL NOUTY rappelle avoir déjà évoqué ce sujet au sein du Bureau du Cnis à propos de la sécurité routière. Deux chercheurs identifiés obtiennent des résultats fort différents sur l'effet des mesures répressives. Récemment, le même problème se pose sur les résultats d'une étude portant sur l'OGM 403 de Monsanto. Un chercheur en biologie publie des résultats, immédiatement relayés par la presse. Or, dès le début, les résultats obtenus et la méthodologie utilisée font l'objet d'une contestation importante, ce qui ne pouvait être ignoré par les médias. Ainsi, se pose un problème éthique. Enfin, l'emploi abusif de logiciels statistiques par des individus peu compétents ou peu qualifiés, peut conduire à faire dire n'importe quoi à des données.

Roxane SILBERMAN indique avoir du mal à comprendre pourquoi ce grand débat public ne pourrait pas se tenir en période de crise. Elle trouve au contraire qu'il est essentiel et souligne notamment l'importance d'un travail qui aurait pour objectif d'améliorer les relations du système statistique avec la presse, tant sur le plan « technique » et de la compréhension des résultats qu'en termes de déontologie. Elle ne souhaite pas

revenir par ailleurs sur les questions soulevées par Charles ELNOUTY en ce qui concerne les travaux des chercheurs, sujet sur lequel elle a déjà eu l'occasion par le passé de s'exprimer.

Benoît ROBIN juge plutôt bienvenue l'organisation d'une telle rencontre en 2013 et la proposition formulée semble pleinement rencontrer la réflexion conduite par les membres du Cnis. Peut-être même ce débat public pourrait-il avoir lieu avant la fin de l'année 2013 afin que son audience ne soit pas confidentielle. Benoît ROBIN souscrit aussi à l'idée selon laquelle la démarche doit s'inscrire dans une dynamique qui ne prenne pas fin avec le séminaire prévu. Peut-être le dispositif pourra-t-il trouver un écho dans d'autres initiatives menées à l'échelon régional. Enfin, compte tenu du poids – déjà évoqué – des programmes européens dans la production statistique hexagonale, peut-être un tel débat offrira-t-il une opportunité de faire valoir hors de France les spécificités du système statistique français, ce qui plaide là aussi pour que le débat ait lieu à une période propice.

Jean-Pierre DUPORT estime que c'est en situation de crise que ce type de sujet doit être abordé à travers le débat public. Si la question de l'interprétation des données constitue, à juste titre, un sujet de préoccupation constant pour Monsieur EL NOUTY, Jean-Pierre DUPORT observe que l'épisode de l'été ne constitue pas seulement un problème d'interprétation : la connaissance par l'Insee du niveau de la population a été plus gravement mise en cause. Toujours est-il que des contacts doivent être maintenus et renforcés avec la presse, en lien avec la Direction générale de l'Insee. Jean-Pierre DUPORT se tourne enfin vers Sylvain MOREAU afin de comprendre pourquoi, en matière de logement, les journalistes sollicitent constamment un chercheur « vedette » plutôt que Monsieur MOREAU.

Sylvain MOREAU rappelle que le chercheur « vedette » communique sur des données qui ne sont actuellement pas produites par le service statistique public et qu'en outre il est reconnu par les médias. Par ailleurs, le SOeS n'est pas en position de lobbying vis-à-vis des acteurs politiques et de la presse. Sa communication est celle du ministère et il n'a pas les moyens d'une politique personnalisée de communication sur les données qu'il produit. Il est à noter que sur les aspects prix des loyers, un rapport de l'Inspection générale du CGDEDE (ministère du Logement), paru récemment, a mis en évidence les problèmes méthodologiques posés par les chiffres statistiques produits.

Jean-Pierre DUPORT rappelle que de nombreux journalistes avaient participé au « point presse » organisé par la commission Vorms. Certes, la parole d'un représentant « officiel » n'a pas le même poids que celle d'un chercheur reconnu par les médias. Peut-être une stratégie pourrait-elle consister à rechercher des « experts » qui auraient pour mission de relayer la parole de l'appareil statistique a. Enfin, Jean-Pierre DUPORT précise que le moment choisi pour le débat public (la fin de l'année 2013) vise aussi à mettre en valeur l'exercice de moyen terme 2014-2018.

Patrick DUCHATEAU se dit en faveur d'un débat public au cours de l'année 2013. Il souligne aussi que certaines personnalités constituent des interlocuteurs privilégiés de la presse sur la question du logement en raison de statistiques qui sont loin d'être parfaites sur ce sujet.

Jacques FOURNIER salue l'initiative de l'organisation d'un débat public, à laquelle la Banque de France pourra contribuer, au travers de ses moyens humains.

S'il est vrai que les statistiques de Crédit Logement ne représentent qu'un quart du marché. En matière de taux d'intérêt, par contre, les statistiques publiées par la Banque de France portent sur des données qui représentent l'ensemble du marché.

Il existe toujours un écart entre la représentativité statistique et l'écho médiatique. Le débat public pourra fournir l'occasion d'une réflexion quant au choix des interlocuteurs pertinents sur tel ou tel thème.

Sylvain MOREAU convient de carences significatives à propos de SITADEL Ce problème a été identifié et des pistes de progrès ont été définies. Le ministère de l'écologie et du logement a d'ailleurs communiqué sur ce sujet, ce qui constitue une différence importante avec ce qui prévaut avec les chiffres diffusés en dehors de la statistique publique. Mais les choses évoluent peu à peu. Ainsi un observatoire des loyers a été créé par le ministère. Sa première réunion a eu lieu le 28 septembre. Cet observatoire est doté d'un Conseil scientifique présidé par Stéphane GREGOIRE (qui a travaillé à l'Insee). Il a pour mission de mettre en place une méthodologie de calcul d'un indice des loyers au plan national.

Jean-Pierre DUPORT souhaite qu'un lien soit établi avec le Secrétariat général du Cnis sur cette question.

Sylvain MOREAU précise que l'Insee n'a pas encore été associé aux travaux de l'observatoire des loyers mais qu'il est prévu de l'associer, les travaux de l'observatoire débutant juste

Pierre AUDIBERT fait le point sur la deuxième expérimentation d'étalonnage.

Jean-Pierre DUPORT souligne en tout cas la nécessité d'une articulation de ces travaux avec ceux que pourrait engager le ministère à travers son observatoire des loyers.

V. Avis transversaux 2013 : première ébauche

Dalila VIENNE rappelle que l'avis transversal 2013 (communiqué par écrit aux membres du Cnis) présenté à ce moment de l'année ne peut constituer qu'une ébauche reposant sur les avis exprimés lors des réunions de printemps des commissions (seule la commission Emploi ayant tenu sa réunion d'automne à ce jour), étant entendu que d'autres avis doivent être exprimés par les commissions lors de leur réunion d'automne. Dalila VIENNE suggère aux membres du Bureau de lui faire parvenir leurs remarques éventuelles sur le projet d'avis transversal avant le prochain Bureau afin qu'un projet affiné soit élaboré avant la prochaine réunion du Bureau.

Si elle juge très intéressant le thème des trajectoires, **Joëlle DELAIR** se demande pourquoi ce thème paraît principalement centré sur les agents du service public. Le suivi des mobilités professionnelles présente en effet intérêt pour l'ensemble des salariés. Elle souhaiterait également que la question des régimes sociaux soit ajoutée au champ de cette analyse.

Benoît ROBIN souhaite des précisions sur le calendrier prévu pour l'élaboration de l'avis transversal.

Dalila VIENNE indique que l'avis n°10 est issu de la commission Emploi du 17 septembre dernier. Elle vérifiera le contenu des précédents avis de la commission Emploi (qui ont également insisté sur la mobilité au sein de la sphère privée) afin d'élaborer un projet d'avis plus complet.

Jean-Pierre DUPORT indique que ce travail devra être effectué en liaison avec la DARES. Le secteur privé ne pourra évidemment être ignoré dans un avis de cette nature.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'il est probable que les trajectoires des agents du secteur public soient moins bien connues que celle des salariés du secteur privé.

Dalila VIENNE précise que les commissions se réuniront à l'automne jusqu'au 22 novembre. Le Secrétariat général préparera un nouveau projet d'avis général à compter de cette date. Il sera communiqué aux membres du Bureau avant la prochaine réunion du Bureau, qui aura lieu le 3 décembre 2012.

Jean-Pierre DUPORT invite les membres du Bureau à faire part au Secrétariat de leurs remarques éventuelles en ce qui concerne le chapitre « méthodes et moyens », si un sujet qui leur semble important n'y était pas évoqué. En ce qui concerne l'implication de l'Insee à Metz, il conviendra d'attendre le décryptage des propos du ministre et les suites de la visite de Jean-Luc TAVERNIER et de Pierre MOSCOVICI à Metz. Par ailleurs, Jean-Pierre DUPORT suggère d'inclure dans le corps de l'avis transversal 2013 une mention relative à l'OpenData.

VI. Points d'information

Jean-Pierre DUPORT indique qu'il sera auditionné le 19 décembre par l'Autorité de la statistique publique. Il reviendra lors de la réunion du 3 décembre sur les points qui seront abordés au cours de cette audition. Le Président annonce par ailleurs qu'au-delà de la réunion du 3 décembre prochain, le Bureau du Cnis se réunira le 28 mars 2013 (matin) et le 4 juillet toute la journée.

Enfin, Jean-Pierre DUPORT signale que le Secrétariat général du Cnis recherche actuellement un successeur à Jean-Paul POLLIN pour présider la commission « Système financier et Financement de l'économie ».

VII. Conclusion

Jean-Pierre DUPORT remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 12 heures 55. La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 3 décembre 2012 toute la journée.